



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

862nd MEETING: 27 MAY 1960
ème SÉANCE: 27 MAI 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Page

Provisional agenda (S/Agenda/862).....	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 23 May 1960 from the representatives of Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia addressed to the President of the Security Council (S/4323, S/4326)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/862)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre en date du 23 mai 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie (S/4323/Rev.1, S/4326)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND SIXTY-SECOND MEETING
Held in New York, on Friday, 27 May 1960, at 10.30 a.m.

HUIT CENT SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE
Tenue à New York, le vendredi 27 mai 1960, à 10 h 30.

President: Sir Claude COREA (Ceylon).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/862)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 23 May 1960 from the representatives of Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia addressed to the President of the Security Council (S/4323, S/4326).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 23 May 1960 from the representatives of Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia addressed to the President of the Security Council (S/4323, S/4326)

1. The PRESIDENT: In addition to the joint draft resolution submitted by the representatives of Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia [S/4323], the Council has before it the amendments submitted by the representative of the Soviet Union [S/4326].

2. Mr. BERARD (France) (translated from French): When I asked yesterday to have my name put on the list of speakers, I did so with the intention of saying only a few words, in order to explain the French delegation's position in the forthcoming vote. Since then, the Soviet delegation has submitted some amendments. I shall therefore have to speak on those amendments also.

3. The draft resolution before us calls for certain comments on the part of my delegation. I should like to say a word or two, in particular, concerning operative paragraph 3. The vote which I shall cast in no way changes the position which the French delegation has taken with regard to the resolutions adopted by the General Assembly on these questions. My delegation has, moreover, noted with satisfaction the link established by the draft between disarmament and the prohibition of nuclear weapons tests. With that link, account is taken of the French Government's argument that a prohibition of this kind is futile without genuine nuclear disarmament. Because of this conviction, France, as its Government has pointed out on several

Président: sir Claude COREA (Ceylan).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/862)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie (S/4323/Rev.1, S/4326).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 23 mai 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie (S/4323/Rev.1, S/4326)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Outre le projet de résolution commun présenté par les représentants de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie [S/4323/Rev.1], le Conseil est saisi des amendements présentés par le représentant de l'Union soviétique [S/4326].

2. M. BERARD (France): Quand je me suis fait inscrire, hier, pour prendre la parole, c'était avec l'intention de prononcer seulement quelques mots pour expliquer, dans le vote à intervenir, la position de la délégation française. Depuis lors, des propositions d'amendement ont été faites par la délégation soviétique. Je serai donc amené à me prononcer également à ce sujet.

3. Le projet de résolution qui nous était soumis n'était pas sans susciter, je dois le dire, quelques remarques de la part de ma délégation. Je voudrais dire deux mots, spécialement, en ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif. Le vote que j'émettrai ne change en rien l'attitude qu'a prise la délégation française au regard des résolutions qu'a votées, sur ces sujets, l'Assemblée générale. Ma délégation a relevé, d'autre part, avec satisfaction, le lien établi dans ce texte entre le désarmement et l'interdiction des expérimentations nucléaires. Ce lien tient compte de la thèse du Gouvernement français suivant laquelle pareille interdiction reste vaine en l'absence d'un véritable désarmement nu-

occasions, has no intention of associating itself with the negotiations undertaken by the United States of America, the United Kingdom and the USSR at Geneva. These explanations will, I am sure, suffice to remove any doubt about my delegation's position.

4. In my statement of 24 May [858th meeting], I expressed the deep regret of my Government and of public opinion in my country at the failure of the Summit Conference. The spirit in which the French Government approached that Conference is well known. It was not my Government's fault that the Conference did not succeed. I need not recall the efforts made by General de Gaulle to enable the Conference to be held; the Soviet Minister for Foreign Affairs, who is present here, himself witnessed them.

5. Despite that failure, or perhaps because of it, the French Government, conscious of the hopes which had been aroused throughout the world, wished in the statement of 17 May to emphasize its regret that the Conference had collapsed. In particular, it once again affirmed its unshakable conviction that all important international questions should be settled, not by the use or threat of force, but by peaceful negotiation.

6. My delegation found a reflection and confirmation of these feelings in the draft resolution submitted by Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia. It noted that its hopes and those of the other signatories to the statement of 17 May were shared by other Members of the United Nations, and that the draft submitted to the Council was meeting with approval within our Organization. That was why my delegation decided to support it.

7. It was my understanding that the sponsors of the draft wished to separate it from the preceding debate and for that reason had made it a separate item of the agenda. They hoped that, once our debate had been concluded, a resolution of a general nature would be adopted, affirming the desire of the Council's members that the Summit Conference which had failed ten days ago should be convened a little later on, that questions connected with every aspect of disarmament should continue to be studied, and that the search for peaceful solutions should go forward in all fields. Accordingly, they aimed at a text which would be one of conciliation.

8. The first two amendments proposed by the Soviet delegation do not seem to us to be in line with what the four sponsoring countries had in mind. I would even say that they run counter to it. They attempt, in fact, to introduce into the text certain features which appeared in the Soviet draft resolution [S/4321]. They thus associate two questions which it had been sought to keep separate. They introduce an element of divergence and controversy into a text which was intended to express a unanimous feeling of good will. By the use of the words "threat to peace and international security", they tend, implicitly, to represent the flight of 1 May once again as an aggressive act, and thus to attribute to that flight a character which most of the previous speakers have denied that it possesses. The objections which prevented my delegation from voting

cléaire. C'est d'ailleurs en raison de cette thèse que la France, ainsi que l'a signalé à plusieurs reprises son gouvernement, n'a pas l'intention de s'associer aux négociations entreprises, à Genève, par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS. Ces indications suffisent, je n'en doute pas, à lever toute équivoque sur la position de ma délégation.

4. J'ai dit, d'autre part, dans mon intervention du 24 mai [858ème séance], les profonds regrets qu'a suscités, de la part de mon gouvernement et de l'opinion de mon pays, l'échec de la Conférence "au sommet". On sait dans quel esprit l'abordait mon gouvernement. Il n'a pas dépendu de lui qu'elle n'ait pas réussi. Je n'ai pas besoin de rappeler les efforts qu'a déployés le général de Gaulle pour que la Conférence puisse se tenir. Le Ministre des affaires étrangères soviétique, ici présent, en a été lui-même le témoin.

5. Malgré cet échec, ou plutôt en raison même de cet échec, le Gouvernement français, conscient des espoirs qui s'étaient fait jour dans le monde entier, a tenu, par la déclaration du 17 mai, à marquer son regret de la rupture. Il a surtout affirmé une fois de plus qu'il demeurerait inébranlable dans sa conviction que toutes les questions internationales importantes doivent être réglées non par l'usage ou la menace de la force, mais par les moyens pacifiques de la négociation.

6. C'est un écho, une confirmation de ces sentiments que ma délégation a retrouvé dans le projet de résolution présenté par l'Argentine, Ceylan, l'Equateur et la Tunisie. Elle a constaté que son espoir et celui des autres signataires de la déclaration du 17 mai étaient partagés par d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies et que le projet soumis au Conseil recevait dans les milieux de notre organisation un accueil favorable. C'est pourquoi elle a décidé de s'y rallier.

7. J'avais compris que la volonté des protagonistes de ce projet était de le séparer du débat qui l'a précédé et c'est la raison pour laquelle ils en ont fait un point distinct de l'ordre du jour. Ils souhaitaient qu'une fois terminé le débat auquel nous avons assisté fût votée une résolution d'un caractère général affirmant le souhait des membres du Conseil de voir se réunir un peu plus tard la Conférence "au sommet" qui n'a pu aboutir il y a 10 jours, se poursuivre l'étude des questions intéressant le désarmement sous tous ses aspects et s'affirmer dans tous les domaines la recherche de solutions pacifiques. Ils cherchaient donc une motion d'apaisement.

8. Les deux premiers amendements proposés par la délégation soviétique ne nous semblent pas répondre aux préoccupations des auteurs de ce projet de résolution. Je dirai même qu'ils vont à leur rencontre. Ils visent, en effet, à insérer dans ce texte certains des éléments qui étaient contenus dans le projet soviétique [S/4321]. Ils mêlent donc deux questions que l'on voulait séparer. Ils introduisent un élément de divergence ou de controverse dans un texte dont on voulait qu'il exprimât un sentiment de bonne volonté unanime. En parlant de menace pour la paix et la sécurité internationales, ils tendent implicitement à présenter de nouveau comme agressif le vol du 1er mai, lui donnant ainsi un caractère que la plupart des orateurs que nous avons entendus refusent de lui reconnaître. Les

in favour of the Soviet draft resolution apply therefore equally to this amendment, and to the second amendment as well.

9. As for the new wording proposed for operative paragraph 3, it has, in our opinion, one particular drawback. The original wording was concerned with disarmament in a general sense, not with any plan put forward by this or that group of Powers. The new wording is cast in such a way that it makes an obvious reference to the plan proposed by the Head of the Soviet Government, and to that plan alone. In the light of the discussions in the Ten-Nation Disarmament Committee and the difficulties encountered there, we believe that it would be preferable to preserve the "general" character of the operative paragraph in question.

10. The statement made yesterday by the Soviet Minister for Foreign Affairs [861st meeting] contained one passage which I thought especially noteworthy; in it Mr. Gromyko very clearly reaffirmed his Government's wish that the meeting which it had proved impossible to hold in Paris during the current month should take place after a certain time had elapsed. On this point, therefore, the thinking of the Soviet Government coincides with that of the three Western Governments. Now it is just a unanimous feeling of that kind which the draft resolution before us seeks to express. The sponsors of this draft resolution have, in their explanations, stressed that the draft resolution was drawn up with the aim of its being directed against no one but being acceptable to all. In our opinion, it should retain that character. For this reason we hope that the Soviet Government will refrain from a desire to introduce amendments which would make the draft unacceptable to other Powers, but will be able to support, in its original wording, a text expressing the desire—shared by the Soviet Government—that the negotiations, whose present failure we all regret, should be resumed and brought to fruition at a later date.

11. Mr. MICHALOWSKI (Poland): The draft resolution presented by the delegations of Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia belongs to a category of resolutions which we encounter only too often in the course of our proceedings and which arouse rather mixed feelings. I have no doubt that this draft reflects the serious concern of the above-mentioned delegations in connexion with the international situation. They have, I am sure, been motivated by the best intentions.

12. We have to admit that the draft resolution includes a number of reasonable thoughts and that most of them taken separately are convincing. But taken as a whole, the draft resolution cannot fulfil the hopes of its sponsors and unfortunately cannot bring about any improvement in the international situation. There are a number of reasons for the shortcomings of this draft resolution. I should like to analyse briefly those which the Polish delegation considers to be of real importance.

13. Firstly, we feel that the whole proposal is divorced from reality, from the situation as it stands today, and from the happenings of the past weeks. If anybody imagines that after all the dramatic and difficult days, which the whole world has so recently

objections qui ont empêché ma délégation de voter pour le projet soviétique retrouvent donc leur valeur au sujet de cet amendement et la même remarque vaut pour la seconde adjonction.

9. Quant à la rédaction nouvelle du paragraphe 3 du dispositif, elle présente à notre avis, notamment, l'inconvénient suivant. La rédaction qui nous était proposée parlait du désarmement sous son aspect général, sans faire mention du projet de tel ou tel groupe de puissances. La rédaction nouvelle est conçue de telle sorte qu'elle comporte une allusion évidente au plan proposé par le chef du Gouvernement soviétique et à ce plan seul. Instruits par les débats du Comité des Dix sur le désarmement et par les difficultés qu'ils ont rencontrées, nous estimons, pour cette raison, qu'il serait préférable de conserver à ce paragraphe du dispositif son aspect général.

10. Dans la déclaration qu'a faite hier le Ministre des affaires étrangères soviétique [861ème séance], un point a retenu particulièrement mon attention: c'est le passage dans lequel M. Gromyko a confirmé de manière si nette la volonté de son gouvernement de voir se tenir dans un délai plus ou moins long la réunion qui n'a pu se réaliser à Paris en ce mois de mai. La pensée du Gouvernement soviétique rejoint donc, sur ce point, celle des trois gouvernements occidentaux. Or, c'est précisément ce sentiment unanime qu'a voulu exprimer le projet de résolution qui nous a été soumis. Ses auteurs, dans leurs explications, ont souligné qu'il était conçu de telle sorte qu'il ne pût apparaître comme dirigé contre personne et qu'il pût, au contraire, être accepté par tous. Ce caractère, à notre avis, doit lui être conservé. Nous souhaitons, pour cette raison, que, renonçant à vouloir introduire des amendements qui ne le rendraient plus acceptable pour d'autres puissances, le Gouvernement soviétique juge possible de s'y rallier comme à un texte exprimant la volonté, qui est aussi la sienne, de voir reprendre ultérieurement et aboutir les négociations dont nous déplorons tous ici qu'elles n'aient pu cette fois avoir lieu.

11. M. MICHALOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: Le projet de résolution présenté par les délégations de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie appartient à une catégorie de résolutions que nous ne rencontrons que trop souvent dans le cours de nos travaux et qui provoquent des réactions assez mitigées. Je ne doute pas que ce projet traduise la profonde inquiétude des délégations susmentionnées devant la situation internationale. Elles ont, j'en suis sûr, été poussées par les meilleures intentions.

12. Nous devons admettre que le projet de résolution comprend un certain nombre d'idées raisonnables et que la plupart d'entre elles, prises séparément, sont convaincantes. Mais le projet de résolution, pris dans son ensemble, ne peut répondre aux espoirs de ses auteurs et ne peut malheureusement apporter aucune amélioration de la situation internationale. Plusieurs raisons expliquent les défauts de ce projet de résolution. Je voudrais analyser brièvement celles que la délégation polonaise juge vraiment importantes.

13. Tout d'abord, nous estimons que l'ensemble de la proposition est fort loin de la réalité, de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et des événements des dernières semaines. Quiconque imaginerait qu'après toutes les journées dramatiques

experienced as a result of the flight of the U-2 aircraft as well as the statements of the United States Government which followed the flight, we can now quietly and without batting an eyelid return to what some representatives choose to call the status quo, then they are making a grave and dangerous mistake.

14. In order to be able to return to the rule of law and justice, one has to bear certain consequences resulting from the fact that grave errors have been committed and the rule of law violated. But as we have witnessed here during the debate in the Security Council, the United States Government does not seem to see its way towards such a solution.

15. Political documents have to be judged not only by what they contain but very often by what they lack. In the four-Power draft resolution there is no attempt to clarify, or even to modify partially, the causes for the tension which arose in the world within the last three weeks. On the contrary, the resolution tries to sweep under the carpet a situation which, if not solved, may become truly dangerous and menacing.

16. The first paragraph of the preamble underlines the responsibility of the Security Council for the maintenance of peace and security. But only yesterday the Council proved clearly that it is avoiding this responsibility. The Council was squarely faced with the duty of condemning a case of violation of international law, by both the United States Air Force and the United States Government, which did not admit that it was wrong in violating the sovereignty and territorial integrity of the USSR and raised it to the rank of its official policy. The Security Council did not see its way to condemn this behaviour and never even demanded that these actions should never be repeated in the future.

17. The draft resolution completely ignores all of this. But it expresses its regret at the fact that the present situation could lead to an increase in tension and that it endangers peace. Again, a just and true statement. But in order to prevent a situation from getting out of hand, one has to change it.

18. In its operative part the draft resolution appeals to countries and demands that they should refrain from any move which might increase tension. The draft resolution bears the date of 23 May, but on 25 May the President of the United States made a speech which unfortunately contributes to a further deterioration of the international situation. The Head of the United States Government not only refrained from the announcement of a return to the respect for other countries' sovereignty and territorial integrity but simply confirmed his intention of further official and open espionage actions. The means will be changed, but the aims remain the same.

19. The Security Council did not even take notice of this fact, and now the draft resolution completely ignores it and pretends that nothing new has happened. The draft resolution, in one of its paragraphs, mentions rules of international law, but it does it in a vague and ambiguous way. It seems to us that it should

et difficiles que le monde entier a connues récemment à la suite du vol de l'avion U-2, ainsi que des déclarations faites par le Gouvernement des Etats-Unis après ce vol, nous pouvons maintenant revenir tranquillement et sans sourciller à ce que certains représentants veulent appeler le statu quo, ferait une erreur grave et dangereuse.

14. Si l'on veut que l'ordre et la justice règnent à nouveau, il faut supporter certaines conséquences résultant du fait que des erreurs graves ont été commises et que le droit a été violé. Mais, comme nous nous en sommes rendu compte ici, au cours du débat au Conseil de sécurité, le Gouvernement des Etats-Unis ne semble pas envisager une telle solution.

15. Les documents politiques doivent être jugés, non seulement d'après ce qu'ils contiennent, mais très souvent d'après ce qui leur manque. Le projet de résolution des quatre puissances n'essaie pas de dissiper ou même de modifier partiellement les causes de la tension qui s'est fait jour dans le monde au cours des trois dernières semaines. Au contraire, la résolution cherche à camoufler un problème qui, s'il n'est pas réglé, risque de devenir vraiment dangereux et menaçant.

16. Le premier alinéa du préambule souligne la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité. Mais, hier encore, le Conseil a donné la preuve qu'il éludait cette responsabilité. Le Conseil se trouvait placé catégoriquement devant le devoir de condamner une violation du droit international commise à la fois par l'armée de l'air des Etats-Unis et par le Gouvernement des Etats-Unis qui n'a pas reconnu qu'il a eu tort de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'URSS et qui a annoncé que son acte était un élément de sa politique officielle. Le Conseil de sécurité n'a pas jugé devoir condamner un tel comportement et n'a même pas exigé que de tels actes ne se reproduisent jamais dans l'avenir.

17. Le projet de résolution passe complètement tout cela sous silence. Toutefois, il exprime des regrets devant le fait que la situation actuelle peut entraîner un accroissement des tensions internationales et met la paix en péril. Une fois de plus, c'est juste et vrai. Mais, si l'on veut empêcher une situation de s'aggraver, il faut la modifier.

18. Dans son dispositif, le projet de résolution fait appel à tous les pays et leur demande de s'abstenir de tout acte qui pourrait accroître les tensions. Le projet de résolution porte la date du 23 mai; dès le 25 mai, le Président des Etats-Unis a fait un discours qui contribue malheureusement à aggraver encore la situation internationale. Non seulement le chef du Gouvernement des Etats-Unis s'est abstenu d'annoncer qu'il revenait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres pays, mais encore il a simplement confirmé que son pays avait l'intention de continuer à faire de l'espionnage officiellement et ouvertement. Les moyens seront différents, mais les fins restent les mêmes.

19. Le Conseil de sécurité n'a même pas pris note de ce fait et maintenant le projet de résolution n'en tient pas compte et prétend que rien de nouveau n'est arrivé. Dans un de ses paragraphes, le projet de résolution fait allusion aux principes du droit international, mais il le fait de manière vague et ambiguë.

at least say clearly what principles of international law it has in mind. Which are the principles, we would like to know, that demand today a confirmation of their validity by the Security Council? It seems to us that they are precisely those which have been recently violated, so that their very validity is at stake.

20. The amendments put forward by the Soviet delegation formulate precisely a specific rule based on the principle of sovereignty and in such a way which really cannot offend anybody. They simply restate that military aircraft should under no circumstances violate the air space of foreign countries. These amendments, moreover, reflect the opinion of the majority of the members of this Council expressed here during the debate. May I substantiate this contention with quotations from the speeches made by the sponsors of the draft resolution. Referring to the question of flights over the territory of foreign countries, the representative of Tunisia had this to say:

"The Tunisian delegation can only regret sincerely, that such flights have taken place. Deeply attached to the well-established principles of international law, it is difficult for us to condone the violation of the air space of a sovereign State, whatever the reason for it may have been." [S/PV.859, para. 4.]

The representative of Ecuador stated the following on 25 May:

"We understand the anger which flights of foreign aircraft over its territory inspire in the Soviet Union. Such flights would cause equal anger in any country, no matter where they came from." [Ibid., para. 39.]

The representative of Argentina, in his statement of 24 May declared:

"We wish to affirm our support for the principles of international law and our fervent hope that all States will regulate their conduct towards other States according to these principles. In particular, we would like to emphasize that it is absolutely essential that the territorial sovereignty of every country, great or small, should be respected. We do not believe that any necessity can make it lawful or desirable for a nation to violate this rule, even for a brief period of time." [S/PV.858, para. 58.]

Finally, our President, representing Ceylon, stated the following on 25 May:

"As a Member of the United Nations which accepts the principles of its Charter, Ceylon considers that the territorial integrity of each State, large or small, and the sanctity of its sovereign rights are inviolable and are guaranteed not only by the Charter, but also by the universal acceptance of these principles. The observance of these basic and fundamental rights is absolutely necessary for the preservation of peace among all nations. A peaceful and orderly society is possible only under the rule of law and the fullest compliance with international treaty obligations." [S/PV.859, para. 51.]

21. There is a common denominator in all these four statements, a matter of principle reaffirmed in this

Il nous semble qu'il faudrait au moins préciser à quels principes du droit international on pense. Nous aimerions bien savoir quels sont les principes dont la validité doit aujourd'hui être confirmée par le Conseil de sécurité. Il nous semble qu'il s'agit précisément de ceux qui ont été violés récemment, de sorte que leur validité elle-même est en cause.

20. Les amendements présentés par la délégation soviétique formulent justement une règle précise fondée sur le principe de la souveraineté et libellée en termes qui ne peuvent vraiment offenser personne. Ils rappellent simplement que des avions militaires ne doivent en aucun cas violer l'espace aérien des pays étrangers. De plus, ces amendements traduisent l'opinion de la majorité des membres du Conseil telle qu'elle a été exprimée au cours du débat. Permettez-moi d'appuyer ce que je viens de dire à l'aide de citations prises dans les discours faits par les auteurs du projet de résolution. En ce qui concerne la question des vols au-dessus du territoire de pays étrangers, le représentant de la Tunisie a dit ce qui suit:

"La délégation tunisienne ne peut que regretter sincèrement que de tels vols aient pu avoir lieu. Profondément attachés aux principes bien établis du droit international, il nous est difficile d'admettre la violation de l'espace aérien d'un Etat souverain, quelle que soit la raison qui l'a déterminée." [859ème séance, par. 4.]

Le représentant de l'Equateur a déclaré le 25 mai:

"Nous comprenons certes que l'Union soviétique s'irrite de voir son territoire survolé par des avions étrangers. Semblable entreprise, quels qu'en soient les auteurs, susciterait partout la même irritation." [Ibid., par. 39.]

Le représentant de l'Argentine a dit dans sa déclaration du 24 mai:

"[L'Argentine] tient à exprimer sa foi indestructible dans les principes du droit international et son vif désir de voir tous les Etats mettre en accord avec ces principes leur attitude à l'égard des autres. En outre, nous voulons insister tout particulièrement sur l'impérieuse obligation de respecter la souveraineté territoriale de tous les pays, petits et grands. Nous ne croyons pas qu'aucune raison de nécessité puisse rendre licite ou admissible la violation, même temporaire, de ce principe." [858ème séance, par. 58.]

Enfin, notre Président, parlant en qualité de représentant de Ceylan, a déclaré le 25 mai:

"En sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies acceptant les principes de la Charte, Ceylan estime que l'intégrité territoriale de tout Etat, grand ou petit, et le caractère sacré de ses droits souverains sont inviolables et sont garantis non pas seulement par la Charte, mais aussi par l'acceptation universelle de ces principes. Le respect de ces droits essentiels et fondamentaux est absolument nécessaire au maintien de la paix parmi toutes les nations. L'existence d'une société pacifique et ordonnée n'est possible que dans le respect du droit et que si chacun s'acquitte de façon scrupuleuse des obligations découlant des traités internationaux." [859ème séance, par. 51.]

21. Il existe un élément commun dans ces quatre déclarations, une question de principe réaffirmée au

Council; that is, that the incursion of foreign military aircraft inside the borders of other States is incompatible with the principles and aims of the United Nations and constitutes a threat to peace and international security. This is precisely the principle reaffirmed by the Soviet amendment. For various reasons, the four representatives stated that while they uphold this principle, they are unable to support the qualification of aggression and the condemnation of the United States.

22. It is now the principle, and only the principle, they contend they uphold, and not the qualification or the condemnation that they are now requested to consecrate in the amended draft resolution we are about to adopt. Therefore, this amendment seems to us essential. It will make the draft resolution alive and valid. It gives it political and legal significance. Provided the amendments are accepted, the draft resolution may become instrumental in the relaxation of international tension. For all these reasons, the Polish delegation will vote for them.

23. I strongly appeal to all delegations—if they are really striving to achieve anything at this session—not to reject lightly the Soviet proposals, but to accept them in order to get a unanimous decision which may have beneficial results in the present strained world situation.

24. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I explained yesterday the reasons for which my delegation welcomes the four-Power draft resolution as a forward looking proposal which might help us to resume the solution of existing international problems by negotiation. The amendments which the delegation of the Soviet Union has now introduced, and I am at this point speaking of the first two of those amendments, would entirely alter the character of the four-Power proposal.

25. What do those amendments amount to? The language is different from that of the Soviet Union's own draft resolution, which was heavily defeated yesterday, but the effect is the same. The wording of the first amendment in the context of the whole debate, in the context of the speech made by the Foreign Minister of the Soviet Union yesterday and in the context of the rejection of the Soviet draft resolution, in effect amounts to an attempt to restore the objective which the delegation of the Soviet Union has sought throughout these proceedings, namely a condemnation of the United States overflights as aggressive and creating a threat to peace.

26. The second amendment, referring to the dispatch of aircraft into the air space of other States, is a consequential amendment and, in its context, has the same effect.

27. Now during our long and full discussion of the Soviet item, it emerged very clearly that the overwhelming view of the Council was against the Soviet view. The Council did not accept the contention that the acts complained of were aggressive. Apart from

Conseil, à savoir que l'incursion d'avions militaires étrangers à l'intérieur des frontières d'autres Etats est incompatible avec les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est là justement le principe réaffirmé par les amendements soviétiques. Pour diverses raisons, les quatre représentants ont déclaré que, tout en maintenant ce principe, ils ne sont pas en mesure d'admettre qu'il s'agit d'un acte que l'on doit qualifier d'agression et de condamner les Etats-Unis.

22. Or, c'est maintenant le principe et le principe seul, qu'ils prétendent d'ailleurs appuyer, et non la qualification ou la condamnation qu'on leur demande de consacrer dans le projet de résolution amendé que nous sommes sur le point d'adopter. Par conséquent, ces amendements nous semblent essentiels. Ils donneront un sens et une valeur au projet de résolution. Ils lui donneront une signification politique et juridique. A condition que les amendements soient acceptés, le projet de résolution pourra contribuer à la détente internationale. C'est pour toutes ces raisons que la délégation polonaise votera pour ces amendements.

23. J'adresse un appel pressant à toutes les délégations, si elles cherchent vraiment à accomplir quelque chose au cours de cette session, pour qu'elles ne rejettent pas à la légère les propositions soviétiques mais pour qu'elles les acceptent en vue d'obtenir une décision unanime, qui peut avoir des résultats heureux, étant donné la tension qui existe dans les relations internationales à l'heure actuelle.

24. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: J'ai exposé hier les raisons pour lesquelles ma délégation accueille favorablement le projet de résolution des quatre puissances, qui montre la voie du progrès et pourrait nous aider à reprendre la recherche d'une solution des problèmes internationaux par la négociation. Les amendements que la délégation de l'Union soviétique a maintenant présentés — je veux parler des deux premiers de ces amendements — modifieraient entièrement le caractère de la proposition des quatre puissances.

25. A quoi se ramènent ces amendements? Le langage employé est différent de celui que l'on trouve dans le propre projet de résolution de l'Union soviétique, qui a été rejeté à une forte majorité hier, mais le résultat est le même. Dans le contexte du débat tout entier, dans le contexte de l'intervention faite hier par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et dans le contexte du rejet du projet de résolution soviétique, le libellé du premier amendement se ramène en fait à une tentative d'atteindre par d'autres moyens l'objectif visé par la délégation de l'Union soviétique tout au long de ce débat, à savoir une condamnation des survols effectués par les Etats-Unis comme étant de nature agressive et constituant une menace à la paix.

26. Le deuxième amendement, qui a trait à l'envoi d'aéronefs dans l'espace aérien des autres Etats, découle du premier et, vu son contexte, recherche les mêmes résultats.

27. Or, au cours de notre examen prolongé et complet du texte soviétique, il est apparu très clairement que la grande majorité du Conseil s'oppose au point de vue soviétique. Le Conseil n'a pas admis l'argument selon lequel les actes qui faisaient l'objet

the representative of Poland and the Soviet Foreign Minister himself, every other member of the Council in one way or another expressed the view that the acts complained of were not aggressive. The draft resolution itself was defeated by an overwhelming majority. The Soviet view has therefore been rejected by the Council. It stands to reason that it would be entirely illogical if this basic contention by the Soviet Union were admitted, as it were, by the back door and in disguise.

28. The moving of these amendments, to my mind, really goes to the heart of the matter. In Paris, as we contended, the Soviet Union was unreasonable in maintaining the complaints about the overflights as a reason for refusing to take part in the Summit Conference for which such lengthy preparations had been made. The reason it gave was that it would not take part in the Conference unless the United States Government, in effect, condemned its own actions. My delegation, and, indeed, I think most of the members of the Council, considered that this was a totally unjustifiable attitude on the part of the Soviet Union. In effect, what the delegation of the Soviet Union is trying to do by these amendments is once more to reintroduce the same impossible point of view which it failed to get accepted in Paris and which world opinion rejected when it yesterday rejected the Soviet draft resolution before the Security Council.

29. My delegation will therefore vote against the first two amendments.

30. As to the third Soviet amendment, which is an amendment to operative paragraph 3 dealing with the negotiations on various aspects of disarmament, this seems to me to be of a different nature. It does not seek to alter the basic contention of the original draft, but rather to substitute wording more closely approximating to the Soviet view of the disarmament question. I do not think it would be advantageous to embark on a detailed discussion of this amendment. It might, in fact, lead us into a disarmament debate which would be really quite irrelevant to the general question we have been discussing. And in the opinion of my delegation, the original wording of the sponsors is adequate in the general context of the draft as a whole.

31. The attitude of the Soviet Government in Paris administered a severe set-back to the process of trying to solve international problems by negotiation. The tenor of the debate here and the terms of the four-Power draft indicate how widespread is the hope that this process of peaceful discussion will be resumed.

32. Mr. LODGE (United States of America): Yesterday the Soviet representative declared that President Eisenhower, in his speech of Wednesday night, had said that the United States—and I now quote from Mr. Gromyko's speech of yesterday—

"... intends to persist in its policy of military espionage and subversion against the Soviet Union,

de la plainte soviétique étaient de caractère agressif. Mis à part le représentant de la Pologne et le Ministre des affaires étrangères soviétiques lui-même, tous les autres membres du Conseil ont, d'une façon ou d'une autre, exprimé l'avis que les actes en question n'étaient pas agressifs. Le projet de résolution lui-même a été rejeté à une majorité écrasante. Le point de vue soviétique a donc été désapprouvé par le Conseil. Selon le simple bon sens, il serait totalement illogique que cet argument fondamental de l'Union soviétique soit accepté, en quelque sorte, de manière détournée et sous une forme déguisée.

28. La présentation de ces amendements, à mon avis, concerne le fond même de la question. A Paris, ainsi que nous l'avons soutenu, l'Union soviétique s'est montrée peu raisonnable en présentant la plainte formulée au sujet des survols de son territoire comme une raison pour refuser de prendre part à la Conférence "au sommet", qui avait donné lieu à de si longs préparatifs. La raison fournie était qu'elle ne participerait pas à la Conférence si le Gouvernement des Etats-Unis ne faisait pas une déclaration équivalant, en fait, à condamner ses propres actions. Ma délégation et, je crois, la plupart des membres du Conseil ont estimé que c'était là une attitude totalement injustifiable de la part de l'Union soviétique. En fait, ce que la délégation de l'Union soviétique s'efforce de faire en présentant ces amendements, c'est de présenter une fois de plus le point de vue inacceptable qu'elle n'a pu faire admettre à Paris et que l'opinion mondiale a rejeté hier lorsqu'elle a rejeté le projet de résolution soviétique dont le Conseil était saisi.

29. Ma délégation se prononcera donc contre les deux premiers amendements.

30. Quant au troisième amendement soviétique, qui est un amendement au paragraphe 3 du dispositif concernant les négociations sur divers aspects du désarmement, il me paraît être d'une nature différente. Il ne vise pas à modifier l'argument fondamental du projet primitif, mais plutôt à substituer au texte actuel un libellé qui soit plus proche du point de vue soviétique sur la question du désarmement. Je ne crois pas qu'il y aurait avantage à se livrer à un examen détaillé de cet amendement. En fait, il pourrait nous conduire à un débat sur le désarmement qui n'aurait rien à voir avec la question générale dont nous avons parlé jusqu'ici. Et, de l'avis de ma délégation, le libellé primitif des auteurs est satisfaisant, vu le contexte général de l'ensemble du projet.

31. L'attitude qu'a eue le Gouvernement soviétique à Paris a fait subir un sérieux recul aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes internationaux par la négociation. Les déclarations faites au cours du débat institué ici et les termes du projet des quatre puissances indiquent combien est grand l'espoir de voir reprendre ces efforts de discussion pacifique.

32. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le représentant de l'Union soviétique a déclaré hier que le président Eisenhower, dans son discours de mercredi soir, avait dit que le Gouvernement des Etats-Unis — et je cite M. Gromyko:

"... a l'intention de poursuivre sa politique d'espionnage militaire et de sabotage contre l'Union sovié-

in its policy of dangerous acts of provocation which are truly bringing mankind to the brink of war" [S/PV.861, para. 100].

That is what the representative of the Soviet Union, on his authority as spokesman here for Chairman Khrushchev and the whole Soviet Government—said about Dwight D. Eisenhower, whose love of peace is a household word throughout the world. There is not any doubt that he said it; I read it in the text and then I checked it on the recording, and that is what he said.

33. Any honest reading of the President's speech of last Wednesday night shows that he said no such thing. For one thing, the United States has never engaged in sabotage, and Mr. Gromyko cannot cite one instance of sabotage by the United States of America. The United States has also never engaged in acts of aggression, and Mr. Gromyko's resolution to that effect was soundly rejected by the Council yesterday.

34. The United States, in common with many other countries, tries to get information, and no war has ever been made to break out because of attempts to get information. The structure of the world is not perfect, but it is not so fragile that war can be made to break out because of attempts to get information. Please let us use words accurately, and, in a matter of this importance, call things by their proper names.

35. Of course, Mr. Gromyko knows all this just as well as I do. Why does he, therefore, say the reverse? Why does he continue to talk as though he regrets President Eisenhower's statement stopping the flights—because that is how he has been talking? Obviously it is because he has an ulterior motive. For some reason emanating from the obscurities of Soviet internal politics, he wants to have a pretext for a new zigzag in Soviet foreign policy.

36. It is said of Communist agitators that nothing succeeds like failure. In other words, they must have a grievance as a rallying point and as a pretext for what they do. Give a Communist agitator what he wants and he loses his pretext and he loses his rallying point. I suspect that it is rather in this spirit that Mr. Gromyko appears to regret President Eisenhower's statements ending the U-2 flights. I am sure this must be the explanation of Mr. Gromyko's astounding declaration about President Eisenhower yesterday. The only other possible explanation for his implication that President Eisenhower placed us on the brink of war is that Mr. Gromyko has taken leave of his senses, and I do not consider that this has happened.

37. Certainly all these phrases "Hitlerism", "imperialism" and "the brink of war" cannot be taken at face value. There is a hidden meaning. Some sort of game is being played here. In this game Mr. Gromyko wishes the pending draft resolution introduced by

tique, sa politique de provocations dangereuses qui pousse effectivement l'humanité au bord de la guerre" [861ème séance, par. 100].

Voilà ce que le représentant de l'Union soviétique, avec l'autorité qu'il détient ici en tant que porte-parole du Gouvernement soviétique tout entier — du président Khrouchtchev et de la totalité du gouvernement — a dit au sujet de Dwight D. Eisenhower, dont l'attachement à la paix est reconnu dans le monde entier. Il ne fait aucun doute qu'il l'a dit; je l'ai lu dans le texte et je l'ai vérifié grâce à l'enregistrement sonore; c'est cela qu'il a dit.

33. Une lecture de bonne foi du discours prononcé par le Président des Etats-Unis mercredi soir montre qu'il n'a rien dit de tel. Tout d'abord, les Etats-Unis ne se sont jamais livrés à des actes de sabotage et M. Gromyko ne pourrait pas citer un seul exemple — pas un seul — de sabotage effectué par les Etats-Unis. De même, les Etats-Unis ne se sont jamais livrés à des actes d'agression, et le projet de résolution de M. Gromyko visant à établir le fait de l'agression a été très nettement rejeté hier par le Conseil.

34. Les Etats-Unis, comme beaucoup d'autres pays, s'efforcent d'obtenir des renseignements, et aucune guerre n'a jamais été provoquée par des tentatives de ce genre. La structure du monde n'est pas parfaite, mais elle n'est pas si fragile qu'une guerre puisse éclater à la suite de tentatives visant à obtenir des renseignements. Je vous en prie, donnons aux mots un sens précis et, dans une affaire de cette importance, appelons les choses par leur nom.

35. Il va de soi que M. Gromyko sait cela aussi bien que moi. Pourquoi donc dit-il le contraire? Pourquoi continue-t-il de parler comme s'il regrettait la déclaration du président Eisenhower annonçant l'interruption des survols — car c'est bien ainsi qu'il parle. Sans aucun doute, c'est parce qu'il a un motif secret. Pour quelque raison qui demeure cachée dans les profondeurs de la politique intérieure soviétique, il lui faut un nouveau prétexte pour justifier de nouveaux détours de la politique étrangère soviétique.

36. On dit, à propos des agitateurs communistes, que pour eux rien ne réussit autant que l'échec. En d'autres termes, ils doivent avoir un grief qui leur servira de point de ralliement et de prétexte pour ce qu'ils font. Donnez à un agitateur communiste ce qu'il veut et il n'a plus son prétexte, il n'a plus son point de ralliement. Je soupçonne que c'est plutôt dans cet esprit que M. Gromyko paraît regretter les déclarations du président Eisenhower annonçant l'interruption des vols effectués par des avions U-2. Je suis certain que ce doit être là l'explication de la stupéfiante déclaration faite hier par M. Gromyko au sujet du président Eisenhower. Pour qu'il ait donné à entendre que le président Eisenhower risquait de nous précipiter dans la guerre, la seule autre explication possible serait que M. Gromyko n'a plus son bon sens, et je ne pense pas qu'il en soit ainsi.

37. Sans aucun doute, toutes ces expressions: "hitlérisme", "impérialisme" et "précipiter dans la guerre", ne peuvent être prises pour argent comptant. Elles contiennent un sens caché. Il y a là quelque manœuvre. Et M. Gromyko voudrait

Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia to be a pawn. He sees in it something which moves in the direction of good relations and of easing tensions, and accordingly Mr. Gromyko offers three amendments which are obviously designed to turn the four-Power draft resolution from the constructive document that it is into another condemnation of the United States. This is a deplorable and reprehensible action on his part.

38. The proposed Soviet amendments are contrary to the declared intentions of the four sponsors. We hope the Council will reject them.

39. Mr. ORTONA (Italy): The Italian delegation has already explained in the debate yesterday its attitude to the whole of the draft resolution submitted by the four non-permanent members. We have now in front of us three amendments proposed by the Soviet delegation which seem to us to give another meaning to the initiative of the said non-permanent members. In fact, the three amendments, or at least the first two of them, are clearly meant to bring back into the picture of our debate what has actually been voted down just yesterday.

40. As to the suggested draft for operative paragraph 3, its wording, in the opinion of the Italian delegation, appears far less appropriate than that proposed by the four sponsoring Powers and it certainly does not reflect the decisions and the wording which on the very same problems have been adopted in the resolutions which were approved at the fourteenth session of the General Assembly. In other words, the Soviet proposals tend, in the opinion of the Italian delegation, to give another character to the draft resolution in front of us, the character of which I yesterday defined as constructive because it aims at international co-operation and at general understanding and comprehension. They tend to inject again a reference to events which we have all amply debated and on which we have already pronounced ourselves.

41. The draft resolution is conciliatory in nature and positive in aims, and it is because of this character that we pronounced ourselves in favour of it yesterday. The acceptance of the Soviet amendments would add a note with which we cannot concur.

42. Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): At yesterday's meeting of the Security Council, my delegation's attitude towards the resolution submitted by the representatives of four countries was set forth. Today, therefore, I have little to add to what has already been said. My additional comments will be made primarily in the light of what the representatives of certain States said after my statement of yesterday about the four countries' draft resolution.

43. What is the main point of the Soviet amendments? The first amendment to the four-Power draft resolution reads:

"Considering that the incursion of foreign military aircraft into the territory of other States is incompatible with the principles and purposes of the United

faire du projet de résolution à l'étude, présenté par l'Argentine, Ceylan, l'Equateur et la Tunisie, un élément de cette manœuvre. Il y voit quelque chose qui peut contribuer à l'établissement de bonnes relations et à la réduction de la tension et, en conséquence, M. Gromyko présente trois amendements visant manifestement à faire du projet de résolution des quatre puissances, qui est un document constructif, un autre instrument de condamnation des Etats-Unis. C'est là de sa part une action que nous déplorons et que nous condamnons.

38. Les amendements proposés par l'Union soviétique sont contraires aux intentions déclarées des quatre auteurs. Nous espérons que le Conseil les rejettera.

39. M. ORTONA (Italie) [traduit de l'anglais]: La délégation italienne a déjà fait connaître au cours du débat d'hier son attitude à l'égard de l'ensemble du projet de résolution présenté par quatre membres non permanents. Nous avons maintenant devant nous trois amendements présentés par la délégation soviétique qui nous paraissent donner un sens différent à leur initiative. En fait, les trois amendements, ou du moins les deux premiers, visent nettement à faire reparaître dans notre débat ce qui, en fait, a été rejeté par le vote d'hier.

40. Quant au texte proposé pour le paragraphe 3 du dispositif, son libellé apparaît, aux yeux de la délégation italienne, comme beaucoup moins approprié que celui des quatre puissances et il ne tient certainement pas compte des décisions et du libellé adoptés par l'Assemblée générale, au sujet de ces mêmes problèmes, dans les résolutions qu'elle a approuvées lors de sa quatorzième session. En d'autres termes, les propositions soviétiques, de l'avis de la délégation italienne, tendent à modifier le caractère du projet de résolution dont nous sommes saisis et que j'ai qualifié hier de constructif, étant donné qu'il a pour objet la coopération internationale ainsi que l'entente et la compréhension générales. Ces propositions soviétiques visent à rappeler des événements dont nous avons tous amplement débattu et sur lesquels nous nous sommes déjà prononcés.

41. Le projet de résolution est conciliant par sa nature et positif par les buts qu'il poursuit; c'est pourquoi nous nous sommes prononcés en sa faveur hier. L'acceptation des amendements soviétiques y ajouterait un élément auquel nous ne pouvons donner notre accord.

42. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: A la séance d'hier, nous avons exposé notre attitude à l'égard du projet de résolution des quatre puissances. Il ne me reste donc pas grand-chose à ajouter aujourd'hui. Mes observations porteront avant tout sur ce que certains représentants ont dit après ma déclaration d'hier sur le projet des quatre puissances.

43. En quoi consistent les amendements de l'Union soviétique? Le premier amendement se lit comme suit:

"Considérant que l'incursion d'avions militaires étrangers au-dessus du territoire d'autres Etats est incompatible avec les principes et les buts des

Nations and constitutes a threat to peace and international security".

One may well ask what is wrong or unacceptable about this amendment proposed by the Soviet Government. It condemns one of the crudest forms of violation of State sovereignty—violation through the incursion of foreign military aircraft into the territory of other States—and calls attention to the inadmissibility of such violation. It is surely out of the question that any Government represented on the Security Council—except the United States Government, which has demonstrated in practice that it holds a different view—should regard as normal the violation of State sovereignty by the dispatch of foreign aircraft into the territory of another State. Yet for some reason the word "sovereignty" sticks in the throat of the representatives of certain Governments at the Security Council table, and they find even greater difficulty in uttering words in defence of the principle of State sovereignty—one of the fundamental principles of the United Nations Charter, to which all the Governments represented on the Security Council have subscribed.

44. Our second amendment bears on the same question, but in connexion with another paragraph of the four-Power draft resolution. Accordingly, in view of my comments on the first amendment, I need not speak at length about the second one. This second amendment also condemns, in another form, the violation of State sovereignty by the dispatch of foreign aircraft into the air space of other States.

45. The third Soviet amendment reads:

"Requests the Governments concerned to continue their efforts towards the achievement of general and complete disarmament and the discontinuance of all nuclear weapons tests under an appropriate international control system as well as their negotiations on measures to prevent surprise attack".

What is wrong or unacceptable about this amendment proposed by the Soviet Government, if there is recognition of the need for furthering negotiations among the Powers on all the issues mentioned in the amendment? The amendment refers to general and complete disarmament. I wish to remind the representative of France, who spoke today, and the representatives of other States who adopt a guarded or negative attitude towards this amendment proposed by the Soviet Government, that the General Assembly itself approved the idea of general and complete disarmament and that the representatives of the United States of America, the United Kingdom and France voted for such approval in the General Assembly. Thus if the representatives of these three States and of the others which, as I have said, adopt a guarded or negative attitude towards this Soviet amendment could vote for approval of the idea of general and complete disarmament in the General Assembly, why, one may ask, can they not vote in the same way in the Security Council? If they do not do so, they will necessarily be in contradiction with the attitude which they adopted in the General Assembly.

46. Moreover, in the Ten-Nation Disarmament Committee, which as you know, has been meeting for a comparatively long period at Geneva, the representatives of the Western Powers in one form or another have supported the idea of general and complete dis-

Nations Unies et constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales".

On peut se demander ce qu'il y a de mauvais et d'inacceptable dans cet amendement du Gouvernement soviétique. Il s'agit de condamner l'une des formes les plus grossières de violation de la souveraineté nationale, à savoir l'incursion d'avions militaires étrangers au-dessus du territoire d'autres Etats, et de souligner que cette violation est inadmissible. En effet, on ne saurait admettre qu'un Etat quelconque représenté au Conseil de sécurité — à l'exception du Gouvernement des Etats-Unis qui, dans la pratique, a prouvé qu'il est d'un autre avis — juge normal de violer la souveraineté d'un Etat en envoyant des avions au-dessus de son territoire. Pourtant, on ne sait pourquoi, les représentants de quelques gouvernements qui siègent au Conseil de sécurité prononcent mal le mot "souveraineté" et encore plus mal certains mots employés pour défendre le principe de la souveraineté nationale, c'est-à-dire l'une des dispositions essentielles de la Charte des Nations Unies, qu'ont signée tous les Etats représentés ici.

44. Notre deuxième amendement se rapporte à la même question, mais il intéresse un autre passage du projet de résolution des quatre puissances. C'est pourquoi, ce que je viens de dire à propos du premier amendement me dispense de m'étendre longuement sur le deuxième. Il s'agit là aussi, sous une autre forme, de condamner la violation de la souveraineté nationale d'autres Etats par l'envoi d'avions étrangers dans leur espace aérien.

45. Le troisième amendement de l'Union soviétique se lit comme suit:

"Invite les gouvernements intéressés à poursuivre leurs efforts en vue du désarmement général et complet et de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires dans le cadre d'un système de contrôle international approprié, ainsi que leurs négociations sur les mesures visant à prévenir les attaques par surprise".

Qu'y a-t-il ici de mauvais ou d'inacceptable si l'on part du principe qu'il faut favoriser les négociations entre les puissances sur les questions mentionnées dans cet amendement soviétique? Il est question du désarmement général et complet. A cet égard, je voudrais rappeler au représentant de la France, qui est intervenu aujourd'hui, ainsi qu'aux représentants d'autres Etats qui accueillent avec méfiance ou désapprouvent cet amendement du Gouvernement soviétique, que l'Assemblée générale — je dis bien l'Assemblée générale — a souscrit à l'idée du désarmement général et complet, et que les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France y ont voté dans ce sens. Mais, si les représentants de ces trois puissances, ainsi que ceux d'autres pays qui, comme je viens de le dire, accueillent avec méfiance ou désapprouvent l'amendement soviétique, ont pu voter pour l'idée du désarmement général et complet à l'Assemblée générale, pourquoi ne le feraient-ils pas au Conseil de sécurité? Agir autrement serait contraire à la position qu'ils avaient adoptée à l'Assemblée.

46. Qui plus est, au Comité des Dix sur le désarmement qui, vous le savez, a siégé assez longtemps à Genève, les représentants des puissances occidentales, sous une forme ou sous une autre et parfois, il est vrai, avec des réserves lorsqu'il s'agissait

armament, although, it is true, with some reservations when more specific disarmament questions were discussed. If they can support this idea at Geneva, it is impossible to understand why they must object to a mention of general and complete disarmament in the Security Council resolution in New York. Once again, they will, if they object to it, be adopting an attitude in conflict with the position which certain States are taking up in the Geneva disarmament negotiations.

47. Further, what argument can be advanced against the Soviet Government's proposal that the Security Council resolution should include a reference to the necessity of continuing and promoting negotiations on the discontinuance of nuclear weapons tests? Those States which favour the discontinuance of atomic and hydrogen weapons tests should not have objected to that reference in the resolution. Why are there Governments represented at the Security Council table, other than the United States, which object to this amendment, despite, apparently, the fact that the question is so obvious and the Soviet Government's amendment so entirely justified? In our opinion, which would seem to be more or less generally shared, the only possible answer is that the United States Government and the militarist circles in the United States, which are acquiring ever greater influence in the determination of United States foreign policy, are erecting every kind of obstacle on the road to an agreement on the discontinuance of nuclear weapons tests. The United States Government is evidently persisting in a policy designed to obstruct the signing of an agreement on the discontinuance of nuclear weapons tests.

48. In any event, what we are witnessing today does not indicate the readiness and desire of the United States Government to enter into an agreement on the discontinuance of nuclear weapons tests. Apparently the United States Government and the Pentagon believe that a resumption of nuclear weapons tests will give the United States an advantage over the Soviet Union. That is the only possible explanation of the United States position on this question. Yet these calculations may not necessarily prove to be right. Apparently it is thought in the United States that, should atomic and hydrogen weapons tests be resumed, the United States will take the lead in the perfection of these weapons (if indeed it is permissible to use the word "perfection" in reference to such frightful things as atomic and hydrogen weapons). But, I repeat, these calculations may not necessarily prove correct. Exactly the opposite may occur; the United States may not take the lead at all. If the United States wrecks an agreement on the discontinuance of nuclear weapons tests and is going to resume these tests, the Soviet Union will also resume testing, since it will be placed in a position where it will have no alternative but to do so.

49. The Soviet Government's amendment indicates the need, in the Security Council resolution, of a statement in favour of negotiations on the prevention of surprise attack. One may well ask what is unacceptable about an amendment containing that point, even to the United States Government. Is the prevention of surprise attack not emphasized in one form or another—of late, almost daily—in statements by the United States Government and President Eisenhower personally? However, there is absolutely no need to remind the Soviet Government of the importance of preventing surprise attack, because it has always maintained that an agree-

d'aspects concrets du désarmement, se sont aussi prononcés en faveur de l'idée du désarmement général et complet. Mais, si l'on peut se déclarer en faveur de cette idée à Genève, comment peut-on s'opposer à ce que le désarmement général et complet soit mentionné dans une résolution du Conseil de sécurité à New York? Là encore, c'est impossible, à moins que les gouvernements de certains Etats ne contredisent la position qu'ils ont prise au cours des négociations de Genève sur le désarmement.

47. D'autre part, que peut-on reprocher à la proposition du Gouvernement soviétique tendant à ce que la résolution du Conseil de sécurité souligne la nécessité de poursuivre et de favoriser les négociations sur la cessation des essais d'armes nucléaires? Les Etats qui jugent indispensable de mettre fin aux essais d'armes atomiques et à l'hydrogène ne devraient pas s'opposer à ce que la résolution le mentionne. Mais comment se fait-il que, bien que la question soit extrêmement claire et que l'amendement du Gouvernement soviétique soit parfaitement fondé, il se trouve des gouvernements représentés au Conseil de sécurité — autres que les Etats-Unis — qui s'opposent à cet amendement? Cela s'explique, à notre avis, et il me semble que cette explication s'impose plus ou moins à tous, uniquement par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis et tous les milieux militaristes américains qui exercent de plus en plus d'emprise sur la politique étrangère des Etats-Unis dressent tous les obstacles possibles sur la voie d'un accord concernant la cessation des essais d'armes nucléaires. Apparemment, le Gouvernement des Etats-Unis continue de s'ingénier à ne pas signer d'accord sur la cessation des essais.

48. Quoi qu'il en soit, les événements auxquels nous assistons aujourd'hui n'indiquent guère, chez le Gouvernement des Etats-Unis, la volonté ou le désir de conclure un accord sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Apparemment, le Gouvernement américain et le Pentagone estiment que la reprise des essais donnera l'avantage aux Etats-Unis sur l'Union soviétique. C'est la seule explication que l'on puisse trouver à l'attitude des Etats-Unis à cet égard. Mais leurs calculs ne se justifient pas nécessairement. Les Etats-Unis estiment sans doute que, s'ils reprennent les essais d'armes atomiques et à l'hydrogène, ils prendront de l'avance dans le perfectionnement de ces types d'engins, à supposer que l'on puisse parler de "perfectionnement" à propos de ces armes terribles. Mais, je le répète, ces calculs ne se justifieront pas nécessairement. Le contraire peut se produire: la première place peut ne pas revenir aux Etats-Unis d'Amérique. Si les Etats-Unis, en faisant échouer l'accord sur la cessation des essais d'armes nucléaires, ont l'intention de reprendre ces expériences, l'Union soviétique se verra dans l'obligation de les reprendre, elle aussi.

49. D'après l'amendement soviétique, il faut que le Conseil de sécurité, dans sa résolution, se prononce en faveur des négociations sur les mesures visant à prévenir les attaques par surprise. Qu'y a-t-il là d'inacceptable, même pour le Gouvernement des Etats-Unis? Celui-ci et le président Eisenhower lui-même, surtout ces temps derniers, soulignent presque tous les jours, sous une forme ou sous une autre, à quel point il importe de prévenir une attaque par surprise. Mais il n'est nullement nécessaire de le rappeler au Gouvernement soviétique, qui a toujours été partisan d'une entente sur cette question aussi.

ment must be reached on this issue. Moreover, at one time it took the appropriate initiative and, as a result, negotiations on the question were held at Geneva. Later, however, the United States Government proposed that these negotiations be interrupted or, if you like, suspended; this interruption is still in effect today, because the political leaders of the United States actually dislike reaching an understanding with the Soviet Union and the other States concerned on the need for an agreement which would prevent, or in any case diminish, the danger of surprise attack by one State against another.

50. Despite the fact that the United States political leaders and the Head of the United States Government, President Eisenhower, emphasize the need for negotiations on this issue, and even attempt to use the importance of preventing surprise attack to justify the conducting of subversive military espionage against the Soviet Union, it appears that the Soviet Government's amendment referring to the necessity for or usefulness of an understanding between States on this issue is unacceptable. Such a conception, such an attitude towards the Soviet Government's amendment, is anything but logical or consistent.

51. Any Security Council resolution which avoided all the main issues and, in particular, condemnation of the aggressive policy pursued by the United States Government in regard to the Soviet Union and certain other States, would be of little use in the matter and would not do much on behalf of the negotiations advocated, possibly quite sincerely, by certain States and political leaders. The adopting of such a resolution, and the rejecting of the amendments proposed by the Soviet Government which sincerely wishes to improve the draft resolution submitted by the four countries, constitute a poor preparation for negotiations.

52. President Eisenhower's speech on major issues of international policy—and particularly on policy towards the Soviet Union, on Soviet-United States relations—has a direct bearing on the whole question. No matter how hard the United States political leaders and representatives to the United Nations try to justify that policy, with which the name of President Eisenhower himself is associated, it is our profound conviction that such a course cannot bring them success.

53. The representatives of members of the Security Council here present undoubtedly know that the Head of the Soviet Government, Mr. Khrushchev, and the Soviet Government as a whole have frequently said many kind things about President Eisenhower. The attitude of the Soviet people, the Soviet Government and our whole nation towards the people of the United States has always been friendly; it is friendly now, despite the fact that there are persons who seek to present the Soviet people's attitude towards the people of the United States in a distorted light. As I just mentioned, many kind things were said about President Eisenhower. But how should we assess, now, the position of the United States Government and of its Head, President Eisenhower, personally, when that Government has proclaimed the unheard-of, unprecedented policy of flagrantly violating the sovereignty of the Soviet Union by the incursion of United States military aircraft into the territory of the USSR?

54. This policy has been proclaimed more than once by the State Department with, as later became ap-

Bien plus, le Gouvernement soviétique a pris il y a quelque temps une initiative en la matière, qui a permis des négociations à Genève. Mais, par la suite, le Gouvernement des Etats-Unis a proposé d'interrompre, de suspendre ces négociations, suspension qui dure toujours parce qu'en réalité les dirigeants américains ne sont guère désireux de s'entendre avec l'Union soviétique et les autres Etats intéressés sur la nécessité d'un accord qui préviendrait ou, en tout cas, diminuerait le danger de l'attaque soudaine d'un pays par un autre.

50. Ainsi donc, bien que les dirigeants américains et le président Eisenhower, chef du Gouvernement des Etats-Unis, soulignent la nécessité de négocier et tentent même d'expliquer leurs activités d'espionnage et de sabotage contre l'Union soviétique par l'importance des mesures v^oant à prévenir une attaque par surprise, ils n'acceptent pas l'amendement soviétique qui tend à faire ressortir l'intérêt d'un accord entre Etats sur ce problème. Cette conception, cette attitude du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de l'amendement soviétique est tout ce que l'on voudra, sauf logique.

51. Si le Conseil de sécurité adoptait une résolution où il éluderait toutes les questions essentielles, et avant tout la nécessité de condamner la politique agressive des Etats-Unis d'Amérique à l'égard de l'Union soviétique et de certains autres pays, cette résolution n'aurait guère d'utilité et ne favoriserait guère les négociations que préconisent, très sincèrement peut-être, certains Etats et certains dirigeants. Ce serait mal préparer les négociations que d'adopter une telle résolution sans les amendements du Gouvernement soviétique, qui souhaite sincèrement améliorer le texte des quatre pays.

52. La déclaration que le président Eisenhower a consacrée aux grands problèmes de politique internationale et surtout aux relations américano-soviétiques intéresse directement la question qui nous occupe. Quelques efforts que fassent les dirigeants américains et les représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies pour défendre la politique liée au nom du président Eisenhower, nous sommes profondément convaincus qu'ils ne réussiront pas.

53. Les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité savent que M. Khrouchchev, chef du Gouvernement soviétique, et le Gouvernement soviétique dans son ensemble ont prononcé à maintes reprises des paroles bienveillantes à l'endroit du président Eisenhower. Quant à l'attitude du peuple et du gouvernement soviétique envers le peuple américain, elle a toujours été et reste amicale, encore que d'aucuns veuillent la présenter sous un jour défavorable. Comme je viens de le dire, on a prononcé maintes paroles bienveillantes à l'endroit du président Eisenhower. Mais que faut-il penser de la position actuelle du Gouvernement des Etats-Unis et du président Eisenhower lui-même, qui proclament une politique inouïe, sans précédent, de violation grossière de la souveraineté de l'URSS, caractérisée par l'incursion d'avions militaires américains en territoire soviétique?

54. Cette politique a été définie maintes fois par le Département d'Etat, avec l'approbation — comme

parent, the approval of President Eisenhower; it has been proclaimed more than once by President Eisenhower himself; he proclaimed it openly and bluntly, before the whole world, only a few days ago. In our comments, we refer to the Head of the United States Government not as an individual but as the Head of a Government, as a statesman who in the last analysis affixes his signature to the programme that has been planned, it would appear, with his complete approval and sanction—the programme of subversive military espionage against the Soviet Union—even though he and the United States Government as a whole cannot fail to know what the consequences of such a dangerous policy may be. Although on occasion certain leaders in the United States, and in other countries whose Governments, voluntarily or otherwise, behave as clients of the United States Government, pretend not to see this danger, the danger does not disappear because they do not see it.

55. Thus, President Eisenhower has personally approved, and several times confirmed, the conducting of a dangerous policy of provocation in regard to the Soviet Union, so that this heavy responsibility lies not only with the United States Government but with President Eisenhower himself. I repeat, President Eisenhower has assumed a major responsibility for carrying on this policy. That cannot be forgotten, either by the Soviet Government or by the whole Soviet people.

56. President Eisenhower said openly that he was sorry the U-2 mission had failed. He regrets the failure of that mission. But it appears that this type of subversive espionage against the Soviet Union will be replaced by others, of a more refined nature, for which the United States President has called.

57. Let the United States Government and President Eisenhower not expect, then, kind words from the Soviet Government, the Soviet people and their representatives. We have said, and we repeat, that the activities now being undertaken by the United States Government and President Eisenhower himself, and the policy being carried out by the United States Government, in regard to the Soviet Union are treacherous and two-faced. Such a partner in negotiations cannot be a reliable one.

58. Such are the comments which I have felt it necessary to make in completion of what we said yesterday concerning the draft resolution submitted by four countries for the Security Council's consideration.

59. The PRESIDENT: There are no more speakers on my list, but I know that some of the sponsors of the draft resolution before us would like to speak in reply to the discussion which has taken place. I would therefore propose that we adjourn the meeting at this stage and that, in order to enable these members to consider the situation as it exists at the present time, we meet again this afternoon at four o'clock, at which time we can have the French interpretation of the statement made by the representative of the Soviet Union. I would like to state that it is intended to conclude this debate and take a decision on the draft resolution today.

on l'a appris plus tard — du président Eisenhower; elle l'a été maintes fois par le Président lui-même, qui l'a encore proclamée à la face du monde, ouvertement et brutalement, il y a quelques jours à peine. Et lorsque le Président est mis en cause dans nos déclarations, ce n'est pas à titre personnel, mais en sa qualité de chef de gouvernement, d'homme d'Etat à qui il appartient en dernière analyse d'entériner un programme déjà établi, semble-t-il, avec son approbation et sa sanction personnelle, programme d'espionnage militaire et de sabotage contre l'Union soviétique entrepris alors que le Gouvernement des Etats-Unis dans son ensemble et le président Eisenhower ne peuvent ignorer les suites de cette politique dangereuse. Parfois, il est vrai, certains dirigeants, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays, dont les gouvernements, bon gré mal gré, patronnent la politique du Gouvernement américain, affectent de n'en pas voir le danger. Mais celui-ci n'en existe pas moins.

55. Ainsi, le président Eisenhower a lui-même approuvé et confirmé à maintes reprises la dangereuse politique de provocation contre l'Union soviétique, et non seulement le Gouvernement américain mais le président Eisenhower en personne en porte la lourde responsabilité. Je répète: le président Eisenhower a assumé en personne la lourde responsabilité de cette politique. Notre gouvernement et le peuple soviétique tout entier ne peuvent l'oublier.

56. Le président Eisenhower a expressément déclaré qu'il déplore l'échec de la mission de l'U-2. Il le déplore. Mais il semble que ce genre d'espionnage et de sabotage contre l'Union soviétique doive être remplacé par d'autres méthodes plus perfectionnées encore, comme l'a ouvertement préconisé le Président des Etats-Unis.

57. Que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le président Eisenhower n'attendent donc pas du Gouvernement soviétique, du peuple soviétique et de ses représentants, de paroles bienveillantes à leur égard. Nous avons dit et nous répétons que ce que le Gouvernement des Etats-Unis et le président Eisenhower en personne entreprennent contre l'Union soviétique, que la politique du Gouvernement américain à l'égard de l'Union soviétique, n'est que perfidie et duplicité. Un tel participant aux négociations n'est pas un interlocuteur sur lequel on puisse compter.

58. Voilà les observations que j'ai jugé indispensable de formuler pour compléter ma déclaration d'hier sur le projet de résolution des quatre pays.

59. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste, mais je sais que certains des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis voudraient prendre la parole à la suite de la discussion qui vient d'avoir lieu. Je proposerai donc que nous ajournions la séance pour le moment et qu'afin de permettre à ces membres d'examiner la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, nous nous réunissions à nouveau cet après-midi à 16 heures; on pourra alors nous donner l'interprétation française de la déclaration faite par le représentant de l'Union soviétique. Je voudrais déclarer que la conclusion du débat et la décision sur le projet de résolution sont prévues pour aujourd'hui.

60. Since there is no objection, the Council will meet again this afternoon at four o'clock.

The meeting rose at 12.50 p.m.

60. Puisqu'il n'y a pas d'objection, le Conseil se réunira de nouveau cet après-midi à 16 heures.

La séance est levée à 12 h 50.